

2020-2013
2021-02-15

GROUPE	PO7	FONGICIDE
---------------	------------	------------------



**FONGICIDE SYSTÉMIQUE ALIETTE® WDG
GRANULÉS MOUILLABLES**

FONGICIDE SYSTÉMIQUE POUR UTILISATION SUR

POMMES, GINSENG, FRAMBOISES ROUGES/NOIRES, MÛRES, CANNEBERGES,
RAISINS, FRAISES, LAITUE, LAITUE DE SERRE EN C.-B., ÉPINARD, OIGNONS
LÉGUMES-TIGES ET LÉGUMES-FLEURS DU GENRE BRASSICA (GROUPE DE
CULTURES 5-13) ET LÉGUMES-FEUILLES ET LÉGUMES-FLEURS (GROUPE DE
CULTURES 4-13B), LÉGUMES-TIGES ET LÉGUMES-FLEURS DU GENRE BRASSICA DE
SERRE À REPIQUER (GROUPE DE CULTURES 5-13), LÉGUMES-FEUILLES DU GENRE
BRASSICA DE SERRE À REPIQUER (SOUS-GROUPE DE CULTURES 4-13B), CHOU-RAVE,
RUTABAGA, CHICORÉE DE BRUXELLES, BLEUETS EN CORYMBE, TABAC, ET PLANTES
ORNEMENTALES CULTIVÉES EN SERRE ET EN PLEIN CHAMP (Y COMPRIS LES ARBRES)
USAGE AGRICOLE

PRINCIPE ACTIF : Fosétyl-AL.... 80 %

**NUMÉRO D'HOMOLOGATION 24458
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**



AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LES YEUX

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI- JOINTE AVANT L'EMPLOI
CONTENU NET: 2,26 KG**

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. S.E.
Calgary, AB T2C 3G3
Téléphone : 1-888-283- 6847

**En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, appeler le numéro de secours suivant :
1800-334-7577 (24 heures par jour).**



et **ALIETTE®** sont des marques déposées de Bayer.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Le Fongicide systémique **ALIETTE®** WDG peut être utilisé pour supprimer l'antracnose, la pourriture phytophtoréenne, le mildiou, la moisissure bleue, la tache pourpre, la stèle rouge, la tache vésiculeuse et le pythium et réprimer le chancre phomopsien et l'encre des chênes rouges. Le Fongicide systémique **ALIETTE®** WDG est complètement systémique. Le produit, une fois appliqué sur les feuilles se déplacera jusqu'aux racines. Le Fongicide systémique **ALIETTE®** WDG est plus efficace lorsqu'il est utilisé en prévention. On obtient de meilleurs résultats lorsque les plantes sont traitées dès l'apparition des premiers symptômes ou que les conditions sont favorables aux maladies.

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Utiliser des gants résistant aux produits chimiques, une combinaison longue (avec capuchon) par-dessus les vêtements de travail habituels et un couvre-chef résistant aux produits chimiques lors du mélange, du chargement, de la pulvérisation, du nettoyage et des réparations. Les couvre-chefs résistant aux produits chimiques peuvent être un chapeau Sou'Wester, un surôit résistant aux produits chimiques ou un surôit à large bord et un capuchon imperméables couvrant suffisamment le cou. Porter une combinaison résistant aux produits chimiques lors de l'utilisation d'un équipement de pulvérisation à main à pression mécanique. Ne pas retourner dans les endroits traités avant que le produit pulvérisé n'ait entièrement séché. Les ouvriers qui récoltent le tabac doivent porter une combinaison longue et des gants. Éviter de respirer la poussière. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver immédiatement tout concentré qui entre en contact avec la peau et les yeux. Après le traitement, se laver les mains et toute partie de la peau exposée. Se laver les mains et le visage avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Appliquer seulement si le risque de dérive vers des zones d'habitation ou d'activités humaines (autres que les terrains de golf), comme les parcs, les cours d'école et les terrains de jeu, est minime. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur. Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart des semences, engrais, plantes et denrées alimentaires. Tenir à l'écart des étangs, cours d'eau et autres plans d'eau.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Bayer CropScience Canada Inc., au 1-888-283-6847, ou consultez le site www.cropscience.bayer.ca.

PREMIERS SOINS :

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau a petits gorgées si la personne empoisonnée est

2020-2013
2021-02-15

capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX:

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons précisées sous la rubrique **MODE D'EMPLOI**.

Toxique pour les petits mammifères sauvages.

TOXIQUE pour certains insectes utiles. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs chez les insectes utiles dans les habitats à proximité du site d'application, par exemple les haies et les terres boisées.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur une pente modérée ou forte, ou sur un sol compacté ou argileux.

Évitez d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et la rive du plan d'eau.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Pas d'antidote particulier. Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE :

Entreposer le Fongicide systémique **ALIETTE**[®] WDG dans un endroit sec et ventilé, à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences ou des denrées alimentaires. Le produit inutilisé doit être entreposé dans le sac d'origine. Plier le haut du sac et l'agrafer pour le garder fermé. Si on laisse le Fongicide systémique **ALIETTE**[®] WDG exposé à l'air, le produit absorbera l'humidité avec le temps et deviendra inutilisable. Ne pas utiliser le produit s'il s'agglutine ou forme des grumeaux.

ÉLIMINATION :

1. Bien vider le sac.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du sac avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le sac vide inutilisable.
4. Éliminer le sac de plastique conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Aux fins de la gestion de la résistance, le Fongicide systémique **ALIETTE**[®] WDG est un fongicide du groupe PO7. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au Fongicide systémique **ALIETTE**[®] WDG et à d'autres fongicides du groupe PO7. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le Fongicide systémique **ALIETTE**[®] WDG ou les fongicides du même groupe PO7 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides ou les bactéricides au moment propice.
- Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des agents pathogènes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou à la lutte intégrée.
- Pour d'autres renseignements ou pour signaler d'éventuels cas de résistance, communiquer avec un représentant de Bayer CropScience Canada au 1-800-334-7577 ou à www.cropscience.bayer.ca.



et **ALIETTE**[®] sont des marques déposées de Bayer.

170720

2020-2013
2021-02-15

GROUPE	PO7	FONGICIDE
---------------	------------	------------------



**FONGICIDE SYSTÉMIQUE ALIETTE® WDG GRANULÉS
MOUILLABLES**

FONGICIDE SYSTÉMIQUE POUR UTILISATION SUR

POMMES, GINSENG, FRAMBOISES ROUGES/NOIRES, MÛRES, CANNEBERGES, RAISINS, FRAISES, LAITUE, LAITUE DE SERRE EN C.-B., ÉPINARD, OIGNONS LÉGUMES-TIGES ET LÉGUMES-FLEURS DU GENRE BRASSICA (GROUPE DE CULTURES 5-13) ET LÉGUMES-FEUILLES ET LÉGUMES-FLEURS (GROUPE DE CULTURES 4-13B), LÉGUMES-TIGES ET LÉGUMES-FLEURS DU GENRE BRASSICA DE SERRE À REPIQUER (GROUPE DE CULTURES 5-13), LÉGUMES-FEUILLES DU GENRE BRASSICA DE SERRE À REPIQUER (SOUS-GROUPE DE CULTURES 4-13B), CHOU-RAVE, RUTABAGA, CHICORÉE DE BRUXELLES, BLEUETS EN CORYMBE, TABAC, ET PLANTES ORNEMENTALES CULTIVÉES EN SERRE ET EN PLEIN CHAMP (Y COMPRIS LES ARBRES)

USAGE AGRICOLE

PRINCIPE ACTIF : Fosétyl-AL.... 80 %

**NUMÉRO D'HOMOLOGATION 24458
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**



AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LES YEUX

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. S.E.
Calgary, AB T2C 3G3
Téléphone : 1-888-283- 6847

**En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, appeler le numéro de secours suivant :
1800-334-7577 (24 heures par jour).**

Bayer  et ALIETTE® sont des marques déposées de Bayer.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Le Fongicide systémique **ALIETTE**[®] WDG peut être utilisé pour supprimer l'antracnose, la pourriture phytophthoréenne, le mildiou, la moisissure bleue, la tache pourpre, la stèle rouge, la tache vésiculeuse et le pythium et réprimer le chancre phomopsien et l'encre des chênes rouges. Le Fongicide systémique **ALIETTE**[®] WDG est complètement systémique. Le produit, une fois appliqué sur les feuilles se déplacera jusqu'aux racines. Le Fongicide systémique **ALIETTE**[®] WDG est plus efficace lorsqu'il est utilisé en prévention. On obtient de meilleurs résultats lorsque les plantes sont traitées dès l'apparition des premiers symptômes ou que les conditions sont favorables aux maladies.

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Utiliser des gants résistant aux produits chimiques, une combinaison longue (avec capuchon) par-dessus les vêtements de travail habituels et un couvre-chef résistant aux produits chimiques lors du mélange, du chargement, de la pulvérisation, du nettoyage et des réparations. Les couvre-chefs résistant aux produits chimiques peuvent être un chapeau Sou'Wester, un surôit résistant aux produits chimiques ou un surôit à large bord et un capuchon imperméables couvrant suffisamment le cou . Porter une combinaison résistant aux produits chimiques lors de l'utilisation d'un équipement de pulvérisation à main à pression mécanique. Ne pas retourner dans les endroits traités avant que le produit pulvérisé n'ait entièrement séché. Les ouvriers qui récoltent le tabac doivent porter une combinaison longue et des gants. Éviter de respirer la poussière. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver immédiatement tout concentré qui entre en contact avec la peau et les yeux. Après le traitement, se laver les mains et toute partie de la peau exposée. Se laver les mains et le visage avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Appliquer seulement si le risque de dérive vers des zones d'habitation ou d'activités humaines (autres que les terrains de golf), comme les parcs, les cours d'école et les terrains de jeu, est minime. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur. Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart des semences, engrais, plantes et denrées alimentaires. Tenir à l'écart des étangs, cours d'eau et autres plans d'eau.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Bayer CropScience Canada Inc., au 1-888-283-6847, ou consultez le site www.cropscience.bayer.ca.

NE PAS pénétrer ou permettre aux travailleurs de pénétrer dans les zones traitées avant la fin des délais de sécurité (DS) indiqués dans le tableau qui suit:

Culture/Site	Activité	DS ^a	DAAR
Pommes	Éclaircissage à la main	4 jours	30
	Toutes les autres activités	12 heures	
Chicorée de Bruxelles Utilisation sur les racines pour la production de chicorée de Bruxelles (chicon) unique	Toutes les activités	12 heures	21
Mûres, framboises rouges et noires	Activités liées à l'irrigation manuelle lors desquelles les travailleurs entrent en contact avec le feuillage	2 jours	60
	Toutes les autres activités	12 heures	
Bleuets en corymbe	Activités liées à l'irrigation manuelle lors desquelles les travailleurs entrent en contact avec	3 jours	1

	le feuillage		
	Toutes les autres activités	12 heures	
Brocoli, chou de Bruxelles, chou-fleur, chou brocoli	Récolte à la main	11 jours	7
	Désherbage à la main	9 jours	
	Dépistage (plein feuillage), écimage, liage/palissage	9 jours	
	Toutes les autres activités	12 heures	
Pak-choï (chou chinois), rapini, brocoli de Chine (gai lon), chou chinois (gai-choï), chou cavalier, chou frisé, chou-rave, mizuna, feuilles de moutarde, moutarde épinard, feuilles de colza	Toutes les activités	12 heures	7
Chou pommé, chou chinois (pé-tsaï)	Désherbage à la main	9 jours	7
	Toutes les activités	12 heures	
Canneberges	Toutes les activités	12 heures	3
Ginseng	Toutes les activités	12 heures	31
Raisins (à l'exception des raisins de table)	Récolte à la main; liage/palissage, effeuillage à la main	18 jours	15
	Activités liées à l'irrigation manuelle lors desquelles les travailleurs entrent en contact avec le feuillage	3 jours	
	Toutes les autres activités	12 heures	
Raisins de table	Incision annulaire/écimage-rognage	22 jours	15
	Récolte à la main; liage/palissage, effeuillage à la main	15 jours	
	Toutes les autres activités	12 heures	
Laitue de serre – C.-B. seulement	Toutes les activités	12 heures	14
Laitue	Toutes les activités	12 heures	7
Oignons	Désherbage à la main	8 jours	7
	Toutes les autres activités	12 heures	
Rutabaga	Toutes les activités	12 heures	7
Épinards	Activités liées à l'irrigation manuelle lors desquelles les travailleurs entrent en contact avec le feuillage	4 jours	3
Fraises	Toutes les activités	12 heures	30
Tabac (jaune, Burley, noir)	Toutes les activités	12 heures	5
Arbres ornementaux d'extérieur (application foliaire pour la répression de l'encre des chênes rouges)	Activités liées à l'irrigation manuelle lors desquelles les travailleurs entrent en contact avec le feuillage	2 jours	
	Toutes les autres activités	12 heures	
Plantes ornementales d'extérieur, dont les plantes à massif, à l'exception des plantes ornementales cultivées pour la production de fleurs à couper (application foliai)	Toutes les activités	12 heures	
Plantes ornementales d'extérieur cultivées pour la production de	Fleur coupée, récolte à la main, éboutonnage, taille manuelle (plein	4 jours	

fleurs à couper (application foliaire)	feuillage)		Sans objet ^b
	Toutes les activités	12 heures	
Plantes ornementales d'extérieur, dont les plantes à massif et les plantes ornementales cultivées pour la production de fleurs à couper (application par bassinage du sol)	Toutes les activités	12 heures	
Plantes ornementales de serre, dont les plantes à massif, à l'exception des plantes ornementales cultivées pour la production de fleurs à couper (application foliaire)	Toutes les activités	12 heures	

^a Si le DS pour une récolte manuelle est différent du délai d'attente avant la récolte, observer le délai le plus long des deux. Si la récolte est mécanique et ne nécessite aucun contact avec le feuillage ou la culture traitée, observer le DAAR.

^b Si le DAAR est sans objet, observer le DS.

PREMIERS SOINS : En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petits gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX:

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons précisées sous la rubrique **MODE D'EMPLOI**.

Toxique pour les petits mammifères sauvages.

TOXIQUE pour certains insectes utiles. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs chez les insectes utiles dans les habitats à proximité du site d'application, par exemple les haies et les terres boisées.

2020-2013
2021-02-15

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur une pente modérée ou forte, ou sur un sol compacté ou argileux.

Évitez d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et la rive du plan d'eau.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Pas d'antidote particulier. Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE :

Entreposer le Fongicide systémique **ALIETTE**[®] WDG dans un endroit sec et ventilé, à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences ou des denrées alimentaires. Le produit inutilisé doit être entreposé dans le sac d'origine. Plier le haut du sac et l'agrafer pour le garder fermé. Si on laisse le Fongicide systémique **ALIETTE**[®] WDG exposé à l'air, le produit absorbera l'humidité avec le temps et deviendra inutilisable. Ne pas utiliser le produit s'il s'agglutine ou forme des grumeaux.

ÉLIMINATION :

6. Bien vider le sac.
7. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du sac avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
8. Rendre le sac vide inutilisable.
9. Éliminer le sac de plastique conformément à la réglementation provinciale.
10. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Aux fins de la gestion de la résistance, le Fongicide systémique **ALIETTE**[®] WDG est un fongicide du groupe PO7. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au Fongicide systémique **ALIETTE**[®] WDG et à d'autres fongicides du groupe PO7. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le Fongicide systémique **ALIETTE**[®] WDG ou les fongicides du même groupe PO7 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides ou les bactéricides au moment propice.
- Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des agents pathogènes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou à la lutte intégrée.
- Pour d'autres renseignements ou pour signaler d'éventuels cas de résistance, communiquer avec un représentant de Bayer CropScience Canada au 1-800-334-7577 ou à www.cropscience.bayer.ca

MODE D'EMPLOI

Lorsqu'il est appliqué selon le mode d'emploi, le fongicide systémique Aliette supprimera les maladies énumérées, à moins d'indication de répression.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'un brumisateur ou d'un nébulisateur à main ou automatique.

Ne pas appliquer ce produit au moyen d'un équipement à ultra bas volume (UBV).

Ne pas utiliser sur d'autres surfaces gazonnées en milieu résidentiel, y compris les pelouses, les jardins, les terrains de jeu, les cimetières et les cours d'école.

Ne pas appliquer ce produit par application foliaire sur les plantes ornementales de serre cultivées pour les fleurs coupées.

Bayer CropScience a établi qu'une phytotoxicité causée par le cuivre solubilisé est possible si des produits contenant du cuivre sont mélangés en cuve avec le Fongicide systémique **ALIETTE**[®] WDG ou si le Fongicide systémique **ALIETTE**[®] WDG non tamponné est appliqué sur le feuillage avec des résidus de cuivre.

Ne pas mélanger en cuve avec des composés du cuivre. Lorsque l'application se fait avant ou après des composés du cuivre, le pH du Fongicide systémique **ALIETTE**[®] WDG doit être augmenté à au moins 6,0 avec l'ajout d'un tampon alcalin comme le carbonate de potassium (1,4 kg de carbonate de potassium pour 2,3 kg de Fongicide systémique **ALIETTE**[®] WDG) ou le phosphate diammonique (2,3 kg de phosphate diammonique pour 2.3 kg de Fongicide systémique **ALIETTE**[®] WDG).

Les adjuvants qui améliorent la pénétration des pesticides peuvent causer de la phytotoxicité lorsqu'ils sont mélangés au Fongicide systémique **ALIETTE**[®] WDG.

Il n'est pas recommandé de mélanger le Fongicide systémique **ALIETTE**[®] WDG avec des surfactants ou des engrais foliaires. La sensibilité de la culture à une combinaison particulière de produits doit être établie en faisant une pulvérisation à petite échelle sur le feuillage et les fruits. Évaluer les effets nocifs 3 à 7 jours plus tard.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole :

NE PAS appliquer par calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyen selon la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Zones tampons :

AUCUNE ZONE TAMPON N'EST REQUISE avec les méthodes et les équipements de pulvérisation suivants : pulvérisateur à main, pulvérisateur à dos, application localisée, incorporation au sol.

Respecter les zones tampons précisées dans le tableau suivant entre le point d'application directe du produit et la lisière sous le vent la plus rapprochée des habitats d'eau douce vulnérables (lacs, rivières, brouillards, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, cours d'eau, réservoirs et zones humides) et des habitats marins ou estuariens vulnérables.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (mètres) requises pour la protection des :				
		habitats aquatiques d'une profondeur :		habitats marins d'une profondeur :		habitats terrestres
		inférieure à 1 m	supérieure à 1 m	inférieure à 1 m	supérieure à 1 m	
Pulvérisateur agricole*	Toutes les cultures	1	1	1	0	0
	Gazon	2	1	1	1	0

* En ce qui concerne la pulvérisation agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe de pulvérisation est équipée d'un écran sur toute sa longueur s'étendant jusqu'au couvert végétal permettent de réduire de 70 % la zone tampon figurant sur l'étiquette. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur d'au plus 30 cm du couvert végétal permet de réduire de 30% la zone tampon figurant sur l'étiquette

En ce qui concerne les mélanges en cuve, consulter l'étiquette de tous les produits entrant dans la composition du mélange; respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) parmi celles indiquées sur l'étiquette des différents produits, et appliquer en gouttelettes du plus gros calibre (selon l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des différents produits.

POMMES – SUPPRESSION DE LA POURRITURE DU COLLET ET DES RACINES (*Phytophthora spp.*)

Le Fongicide systémique **ALIETTE®** WDG est homologué pour l'application au sol seulement et sert au traitement foliaire ou à l'arrosage au sol pour l'éradication de la pourriture du collet et des racines. Bien que les deux méthodes soient aussi efficaces l'une que l'autre, l'arrosage au sol peut s'avérer plus efficace

avec les jeunes arbres dont le feuillage est insuffisant, tandis que le traitement foliaire conviendra davantage aux arbres de plus grande taille.

Le traitement foliaire est la seule méthode d'application recommandée pour les pommiers porteurs. **NE PAS** utiliser l'arrosage au sol pour traiter les pommiers porteurs avec le Fongicide systémique **ALIETTE®** WDG. Maintenir une zone tampon de 8 mètres entre les surfaces traitées et les milieux aquatiques.

TRAITEMENT FOLIAIRE :

Appliquer à raison de 3 à 5 kg par hectare. Appliquer dans un volume d'eau maximal de 1 000 L/ha. Pulvériser pour bien mouiller les feuilles sans toutefois provoquer de ruissellement. Appliquer la dose maximale quand la pression exercée par la maladie est élevée. Faire un maximum de trois applications par année.

PÉRIODE D'APPLICATION : Traiter entre le stade du bouton vert et celui du bouton rose lorsque les feuilles sont suffisamment développées pour recevoir la pulvérisation. Faire un nouveau traitement au bout d'environ 6 semaines. Ne pas traiter dans les 30 jours précédant la récolte. Traiter de nouveau à l'automne peu après la récolte.

DÉLAI D'ATTENTE : Les travailleurs ne doivent pas réintégrer la zone traitée avant que les résidus ne soient secs.

TRAITEMENT PAR BASSINAGE :

Utiliser la dose appropriée indiquée dans le tableau ci-après. Faire une pulvérisation à grosses gouttelettes à volume élevé (5 L d'eau par arbre), en utilisant une lance pour arroser le tronc et le sol autour de l'arbre. Faire un maximum de deux applications par année.

DENSITÉ DES ARBRES	DOSE
Plantation standard (jusqu'à 500 arbres/ha)	10 grammes/arbre
Plantation à haute densité (> 500 arbres/ha)	5-10 grammes/arbre (dose maximale de 5 kg/ha)

PÉRIODE D'APPLICATION : Faire la première application au printemps n'importe quand après le stade de l'éclatement des bourgeons et de nouveau au début de l'automne.

POMMES (MUTSU, JONAGOLD, GOLDEN DELICIOUS) – SUPPRESSION DE LA TACHE VÉSICULEUSE DE LA POMME (*Pseudomonas syringae* pv. *papulans*)

Faire un maximum de trois applications.

Faire la première application au stade du calice, puis les autres applications à intervalles de 7 jours.

Application au sol seulement. Observer un délai d'attente avant la récolte de 30 jours.

DOSE D'APPLICATION : Appliquer à raison de 2 kg de produit/ha. **NE**

PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE

Note : L'application du Fongicide systémique **ALIETTE®** WDG sur les pommiers, pour tous les usages (tache vésiculeuse de la pomme, pourriture du collet/des racines) ne doit pas dépasser 10 kg de produit/ha AVANT LA RÉCOLTE.

2020-2013
2021-02-15

LAITUE DE SERRE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE – SUPPRESSION DU MILDIOU (*Bremia lactucae*)

Appliquer 30 g de produit/100 m² dans 20 L d'eau/100 m² dans la semaine suivant le repiquage et répéter le traitement deux semaines plus tard.

Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte.

LAITUE – SUPPRESSION DU MILDIOU (*Bremia lactucae*)

Faire un maximum de cinq applications par année.

Appliquer lorsque les conditions favorisent l'apparition de la maladie. Faire un traitement foliaire avec de l'équipement terrestre seulement.

DOSE D'APPLICATION : 2,8 kg de produit/ha

Appliquer dans au moins 150 L d'eau/hectare. Observer un délai d'attente avant la récolte de 7 jours. Ne pas réintégrer les zones traitées avant 12 heures.

ÉPINARD - RÉPRESSION DU MILDIOU (*Peronospora farinosa* f. sp. *spinaciae*) ET DE LA ROUILLE BLANCHE (*Albugo occidentalis*)

Appliquer le Fongicide systémique **ALIETTE®** WDG comme traitement foliaire lorsque les conditions favorisent l'apparition de la maladie (p. ex., humidité élevée et températures modérées) et poursuivre à intervalles de 7 jours. Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une bonne couverture. Lorsque le degré d'infestation est modéré à élevé, utiliser les doses plus élevées de Fongicide systémique **ALIETTE®** WDG et un intervalle de pulvérisation plus court. (Vérifiez auprès de votre spécialiste agricole si vous n'êtes pas certain des conditions qui prévalent).

DOSE D'APPLICATION : 3,38 à 4,5 kg de produit/ha (2,7 – 3,6 kg a.i.)

Appliquer dans au moins 150 L d'eau/hectare. Observer un délai d'attente avant la récolte de 3 jours. Ne pas réintégrer les zones traitées avant 12 heures. Faire un maximum de sept applications par année.

OIGNONS - SUPPRESSION DU MILDIOU (*Peronospora destructor*) ET DE LA TACHE POURPRE (*Alternaria porri*)

Faire un maximum de cinq applications par année.

Appliquer lorsque les conditions favorisent l'apparition de la maladie. Faire un traitement foliaire avec de l'équipement terrestre seulement.

DOSE D'APPLICATION : 2,8 kg de produit/ha

Appliquer dans au moins 150 L d'eau/hectare. Observer un délai d'attente avant la récolte de 7 jours. Ne pas réintégrer les zones traitées avant 12 heures.

FRAMBOISES ROUGES/NOIRES, MÛRES – SUPPRESSION DE LA POURRITURE DES RACINES (*Phytophthora* spp.) Faire un maximum de quatre applications par année (deux au printemps et deux à l'automne).

Printemps : Faire la première application après le débourrement lorsque les nouvelles pousses mesurent 7 cm, puis de nouveau 3 à 4 semaines plus tard.

Automne : Appliquer lorsque les conditions favorisent l'apparition de la maladie (sol très humide et temps frais) puis de nouveau 3 à 4 semaines plus tard. La dernière application d'automne doit se faire au moins 30 jours avant la chute des feuilles.

NE PAS APPLIQUER dans les 60 jours précédant la récolte.

DOSE D'APPLICATION : Appliquer à raison de 5,5 kg produit/ha dans au moins 200 à 1 000 L d'eau par hectare. Dans le cas des applications au moyen d'un pulvérisateur à main à pression mécanique, utiliser un volume de pulvérisation de 250 à 1 000 L d'eau par hectare.

CANNEBERGES - SUPPRESSION DE LA POURRITURE DES RACINES (*Phytophthora spp.*)

Faire un maximum de quatre (4) applications par année. Faire un traitement foliaire lorsque les conditions favorisent l'apparition de la maladie. Poursuivre les applications à intervalles de 30 jours, en mélangeant le produit avec de l'eau dans des volumes de pulvérisation supérieurs à 150 L/ha.

NE PAS APPLIQUER dans les 3 jours précédant la récolte (DAAR = 3 jours) ou ne pas excéder 22 kg de produit par hectare par année.

Ne pas réintégrer les zones traitées avant 12 heures.

DOSE D'APPLICATION : Appliquer 5,5 kg de produit (4,4 kg a.i.) par hectare.

RAISINS (à l'exception du raisin de table) – SUPPRESSION DU MILDIU (*Plasmopara viticola*)

Faire un maximum de sept (7) applications par saison. Faire un traitement foliaire lorsque les conditions favorisent l'apparition de la maladie (p. ex., humidité élevée et températures modérées) et poursuivre à intervalles de 7 à 14 jours, en mélangeant le produit avec de l'eau dans des volumes de pulvérisation supérieurs à 150 L/ha.

NE PAS APPLIQUER dans les 15 jours précédant la récolte (DAAR = 15 jours) ou ne pas excéder 26,25 kg de produit par hectare par année. Ne pas réintégrer les zones traitées avant 6 jours. Maintenir une zone tampon de 8 mètres entre les surfaces traitées et les milieux aquatiques.

DOSE D'APPLICATION : Appliquer 3,75 kg (3 kg a.i.) de produit par hectare.

RAISIN DE TABLE – SUPPRESSION DU MILDIU (*Plasmopara viticola*)

Faire un maximum de sept applications par saison. Faire un traitement foliaire lorsque les conditions favorisent l'apparition de la maladie (p. ex., humidité élevée et températures modérées) et poursuivre à intervalles de 12 à 14 jours, en mélangeant le produit avec de l'eau dans des volumes de pulvérisation supérieurs à 150 L/ha.

NE PAS APPLIQUER dans les 15 jours précédant la récolte (DAAR = 15 jours) ou ne pas excéder 26,25 kg de produit par hectare par année. Ne pas réintégrer les zones traitées avant 11 jours suivant l'application du produit pour effectuer les incisions annulaires ou d'écimage-rognage, ou dans les 6 jours suivant l'application pour toutes les autres activités. Maintenir une zone tampon de 8 mètres entre les surfaces traitées et les milieux aquatiques.

DOSE D'APPLICATION : Appliquer 3,75 kg (3 kg a.i.) de produit par hectare.

FRAISIERS – SUPPRESSION DE LA STÈLE ROUGE (*Phytophthora fragariae*)

Faire un maximum de quatre (4) applications par saison de culture. Effectuer une pulvérisation foliaire au moyen d'équipement terrestre seulement. Réaliser la première application lorsque débute la pleine croissance des plantes. Répéter à intervalles de 30 à 60 jours. Observer un délai d'attente avant la récolte de 30 jours.

DOSE D'APPLICATION : Appliquer à raison de 5,6 kg de produit/ha. Dans le cas des applications au moyen d'un pulvérisateur à main à pression mécanique, utiliser un volume de pulvérisation de 250 à 1 000 L d'eau par hectare.

2020-2013
2021-02-15

PLANTES ORNEMENTALES CULTIVÉES EN SERRE Y COMPRIS LES PLANTES À MASSIF et LES PLANTES ORNEMENTALES CULTIVÉES POUR LA PRODUCTION DE FLEURS À COUPER – Supprimer la pourriture des racines causée par *Pythium* spp. et *Phytophthora* spp.

Applications foliaires :

Appliquer à une dose de 2,8 kg de produit/ha, sans dépasser un maximum de 3 applications par cycle de culture. Si la maladie persiste, appliquer de nouveau le produit en respectant un délai de 14 à 30 jours. NE PAS effectuer d'application foliaire sur les plantes ornementales cultivées pour la production de fleurs à couper – appliquer uniquement le produit par bassinage du sol.

Applications par bassinage du sol :

Utiliser 360 g de produit/380 L d'eau pour traiter 36 m². Faire un maximum de 3 applications par cycle de culture, en respectant un délai de 30 jours entre les applications. ÉVITER que la solution antiparasitaire n'entre en contact avec le feuillage. Appliquer à titre préventif, avant l'apparition de la maladie.

PLANTES ORNEMENTALES D'EXTÉRIEUR, Y COMPRIS LES PLANTES À MASSIF et LES PLANTES ORNEMENTALES CULTIVÉES POUR LA PRODUCTION DE FLEURS À COUPER – Supprimer la pourriture des racines causée par *Pythium* spp. et *Phytophthora* spp.

Applications foliaires : Appliquer à une dose de 2,8 kg de produit/ha, sans dépasser un maximum de 3 applications par année. Appliquer de nouveau le produit en respectant un délai de 14 jours si la maladie persiste.

Applications par bassinage du sol : Utiliser 360 g de produit/380 L d'eau pour traiter 36 m². Faire un maximum de 3 applications par année, en respectant un délai de 30 jours entre les applications. ÉVITER que la solution antiparasitaire n'entre en contact avec le feuillage. Appliquer à titre préventif, avant l'apparition de la maladie.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

NE PAS APPLIQUER PAR DU HAUT DES AIRSAVIS À L'ACHETEUR / L'UTILISATEUR – LIRE CE QUI SUIT AVANT D'UTILISER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Bayer CropScience Inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Bayer CropScience Inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Bayer CropScience Inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

GINSENG – SUPPRESSION DE LA POURRITURE PHYTOPHTHORÉENNE (*Phytophthora cactorum*)

Faire un maximum de cinq applications par année.

Faire la première application à la levée complète. Répéter le traitement entre la levée complète et la formation des graines, si les conditions météorologiques le permettent. Appliquer de nouveau à la formation des graines, une fois entre la formation des graines et la présénescence (au besoin), et une dernière fois à la présénescence. Observer un délai d'attente avant la récolte de 31 jours.

DOSE D'APPLICATION : Appliquer à raison de 5,5 kg de produit/ha dans au moins 200 L d'eau par hectare. Ne pas utiliser avec un mouillant adhésif.

RUTABAGA – SUPPRESSION DU MILDIOU (*Hyaloperonospora parasitica*)

Appliquer aux 7 jours, au besoin, à raison d'un maximum de 5 applications par année. Appliquer lorsque les conditions favorisent l'apparition de la maladie. Faire un traitement foliaire avec de l'équipement terrestre seulement. Observer un délai d'attente avant la récolte de 7 jours. Ne pas réintégrer les zones traitées avant 12 heures.

DOSE D'APPLICATION : Appliquer à raison de 2,25 à 3,125 kg de produit/ha dans au moins 100 L d'eau par hectare.

TABAC (jaune, Burley, noir) – SUPPRESSION DE LA MOISSURE BLEUE (*Peronospora hyoscyami* f.sp. *tabacina*)

Le Fongicide systémique ALIETTE® WDG ne peut servir que comme traitement foliaire avec de l'équipement terrestre pour supprimer la moisissure bleue. Faire un maximum de 3 ou 4 applications par année. **Ne pas appliquer plus de 10 kg de produit par année par hectare.** Maintenir une zone tampon de 15 mètres entre les zones à traiter et les milieux aquatiques.

DOSE D'APPLICATION : Appliquer à raison de 2,5 à 3,25 kg de produit/ha dans 450 à 560 L d'eau par hectare. S'assurer d'une couverture totale des plants. Appliquer à intervalles de 7 à 14 jours. Le Fongicide systémique ALIETTE® WDG doit être utilisé comme traitement préventif. Ne pas appliquer dans les 5 jours précédant la récolte.

LÉGUMES-TIGES ET LÉGUMES-FLEURS DU GENRE BRASSICA (GROUPE DE CULTURES 5-13*) et LÉGUMES-FEUILLES ET LÉGUMES-FLEURS (GROUPE DE CULTURES 4-13B) et CHOU-RAVE – SUPPRESSION DU MILDIOU (*Hyaloperonospora parasitica*)**

*Groupe de cultures 5-13 : brocoli, chou de Bruxelles, chou pommé, chou pé-tsaï, chou-fleur, cultivars, hybrides et variétés de ces denrées

**Sous-groupe de cultures 4-13B : bourse-à-pasteur, brocoli chinois, chou à faucher, chou à grosses côtes, chou cavalier, chou frisé, chou pak-choï, feuilles de colza, cresson alénois, cresson de fontaine, cresson de terre, feuilles de moutarde, maca, mizuna, moutarde d'Abyssinie, feuilles de navet, feuilles de radis, rapini, roquette, roquette sauvage, cultivars, hybrides et variétés de ces denrées. Faire un maximum de 5 applications par saison de culture. Appliquer lorsque les conditions favorisent l'apparition de la maladie et poursuivre à intervalles de 7 - 14 jours. Faire un traitement foliaire avec de l'équipement terrestre seulement. Observer un délai d'attente avant la récolte de 7 jours. Ne pas réintégrer les zones traitées avant 12 heures.

DOSE D'APPLICATION : Appliquer de 2,25 à 3,125 kg de produit/ha.

CHICORÉE DE BRUXELLES – SUPPRESSION DE LA POURRITURE PHYTOPHTHORÉENNE (*Phytophthora sp. et P. cryptogea*)

Après la récolte :

Faire une application par pulvérisation directe 7 jours après la récolte des racines, tout juste avant le début de la période de forçage, à raison de 15 g/m² dans 4 litres d'eau. Pour utilisation sur les racines destinées à la production de la chicorée de Bruxelles (chicon) seulement. Observer un délai d'attente avant la récolte de 21 jours.

SUPPRESSION DE LA POURRITURE PHYTOPHTHORÉENNE DE LA RACINE (*Phytophthora cinnamomi*) ET DE L'ANTHRACNOSE (*Colletotrichum gloeosporioides*), ET RÉPRESSION DU CHANCRE PHOMOPSIEN (*Phomopsis vaccinii*) DANS LES BLEUETS EN CORYMBE

Méthode d'application pour la pourriture phytophthoréenne de la racine SEULEMENT : Pour les traitements de printemps, faire le premier épandage lorsque les nouvelles pousses mesurent 7 cm et poursuivre à intervalles de 14 à 21 jours. Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une bonne couverture.

Méthode d'application : Débuter les applications foliaires au printemps vers le stade du bouton rose et poursuivre à intervalles de 14 à 21 jours. Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une bonne couverture.

DOSE D'APPLICATION : Appliquer à raison de 5,6 kg de produit/ha (4,5 kg a.i./ha)

Restrictions :

Observer un délai d'attente avant la récolte d'une journée.

Ne pas dépasser 22,4 kg de produit/ha par année.

Ne pas faire plus de quatre applications par année.

Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une bonne couverture des bleuets en corymbe. Appliquer dans un volume de pulvérisation de 300 à 1 000 L/ha.

Maintenir une zone tampon de 8 mètres entre les surfaces à traiter et les milieux aquatiques.

Ne pas retourner sur les lieux de l'application ni permettre à des travailleurs de le faire durant le délai de sécurité de 24 heures.

LÉGUMES-TIGES ET LÉGUMES-FLEURS DU GENRE BRASSICA DE SERRE À REPIQUER (GROUPE DE CULTURES 5-13*) et LÉGUMES-FEUILLES DU GENRE BRASSICA DE SERRE À REPIQUER (SOUS-GROUPE DE CULTURES 4-13B) – SUPPRESSION DE LA FONTE DES SEMIS causée par *Pythium spp.***

*Groupe de cultures 5-13 : brocoli, chou de Bruxelles, chou pommé, chou pé-tsaï, chou-fleur, cultivars, hybrides et variétés de ces denrées

**Sous-groupe de cultures 4-13B : bourse-à-pasteur, brocoli chinois, chou à faucher, chou à grosses côtes, chou cavalier, chou frisé, chou pak-choï, feuilles de colza, cresson alénois, cresson de fontaine, cresson de terre, feuilles de moutarde, maca, mizuna, moutarde d'Abyssinie, feuilles de navet, feuilles de radis, rapini, roquette, roquette sauvage, cultivars, hybrides et variétés de ces denrées

Dose d'application : 20 à 30 g de produit/100 m² dans 20 L d'eau/100m²

Période d'application : Faire la première application durant le stade de la multiplication. Si le degré d'infestation le justifie, une seconde application peut être faite 7 jours avant le repiquage pour supprimer la fonte des semis tardive.

Méthode d'application : traitement par bassinage.

Restrictions :

Ne pas retourner sur les lieux de l'application ni permettre à des travailleurs de le faire durant le délai de sécurité de 12 heures.

Délai d'attente avant la récolte : 7 jours

MODE D'EMPLOI

PLANTES ORNEMENTALES ET ARBRES ORNEMENTAUX CULTIVÉS EN SERRE ET EN PLEIN CHAMP (Y COMPRIS LES CONIFÈRES)

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ:

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Bayer CropScience et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités à la demande des utilisateurs. Bayer CropScience ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures énumérées ci-dessous. En foi de quoi, l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Bayer CropScience de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

PLANTES ORNEMENTALES ET ARBRES ORNEMENTAUX CULTIVÉS EN SERRE ET EN PLEIN CHAMP (Y COMPRIS LES CONIFÈRES)

Pour la répression de l'encre des chênes rouges causée par *Phytophthora ramorum* sur les plantes ornementales jugées sensibles à cette maladie par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA).

Pour une liste complète des espèces ornementales sur lesquelles ALIETTE® WDG FONGICIDE SYSTÉMATIQUE peut être appliqué, consultez la publication « Liste des genres réglementés à l'égard du *Phytophthora ramorum* (Encre des chênes rouges) », qui est mise à jour régulièrement sur le site : <http://www.inspection.gc.ca>

Application foliaire :

Appliquer 5 kg de produit* par hectare dans un volume d'eau maximal de 1 000 L/ha. Faire un maximum de 4 applications par année. Pulvériser pour mouiller la plante. Éviter le ruissellement.

Calendrier : Appliquer lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie (taux d'humidité élevé du sol et températures fraîches), mais avant l'apparition de la maladie. Si la maladie persiste, appliquer de nouveau le produit 14 à 21 jours plus tard. Traiter lorsqu'il y a suffisamment

2020-2013
2021-02-15

de feuilles pour absorber le produit pulvérisé, lorsque les feuilles sont en pleine croissance et au moins 30 jours avant la chute des feuilles pour les espèces à feuilles caduques.

NE PAS appliquer CHIPCO ALIETTE® par bassinage du sol pour les plantes ornementales ou les arbres ornementaux afin de lutter contre l'encre des chênes rouges.

NE PAS utiliser CHIPCO ALIETTE® pour une application foliaire sur les plantes ornementales cultivées pour la production de fleurs à couper; appliquer le produit par bassinage du sol uniquement, afin de lutter contre l'encre des chênes rouges.

***Note** : Les espèces n'ont pas toutes fait l'objet d'essais de phytotoxicité. Il est recommandé à l'utilisateur d'effectuer un essai sur un petit échantillon avant d'appliquer le produit sur l'ensemble de la culture.



et ALIETTE® sont des marques déposées de Bayer.

160324